

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite Municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement modifiant le règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers.

- 1- En résumé, ce premier projet de règlement modifie le règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers de la façon suivante :
 - a) La modification du règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers numéro 226-2019 vise à clarifier les objectifs du PIIA, d'élargir la zone couverte au chemin Lamartine, d'exclure les façades arrière, d'assouplir les demandes de permis nécessitant une demande PIIA dans la zone d'intérêt esthétique et d'assouplir objectifs et critères d'évaluation.
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu :

Date : mercredi 12 octobre 2022
Heure : 18 h 30
Endroit : À l'édifice municipal, situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Le premier projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc, les lundi, mercredi et jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h ainsi que les mardi et vendredi de 8 h à midi. Le premier projet de règlement est également accessible sur le site web de la municipalité en tout temps.
- 4- Le premier projet de règlement modifiant le règlement sur les PIIA pour le chemin des Pionniers contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

FAIT À L'ISLET, CE 29^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022.



Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière